

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

LE JEUDI 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Restaurant municipal - 29720 PLONEOUR-LANVERN, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DROGUET Cyril, GENTRIC Guénolé, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LANNOU Annie, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PORS Olivier, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BERGOUGNOUX Flore (Pouvoir à ALAIN Jacques), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à KEREZEON Gilles), PEREIRA Sandra (Pouvoir à DROGUET Cyril), RONARC'H Philippe (Pouvoir à BUREL Michelle), VIVIEN Nelly (Pouvoir à LE COZ Hervé).

Absentes excusées : KERLEVANT Nathalie, RASSENEUR Emmanuelle

Absentes : PERON Sophie, PLOUHINEC Jocelyne

Secrétaire de séance : LE BERRE Hélène

Date de convocation et de transmission : 22 Septembre 2022

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 31
Votants :
- *dont « pour » : 31*
- *dont « contre » : 0*
- *dont abstention : 0*

Objet 1-2 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services Assainissement collectif et non collectif (RPQS)

Ce rapport rédigé par le service est produit conformément aux articles L2224-5, D2224-1 du CGCT.

Le décret 2007-675 du 2 Mai 2007 et l'arrêté du 2 Mai 2007 ont précisé une liste d'informations et d'indicateurs à caractère technique et financier que devaient contenir ce rapport, à partir de 2009

Ces indicateurs ont été modifiés par l'arrêté du 2 Décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Les indicateurs comprennent des indicateurs descriptifs du service et des indicateurs de performance.

En parallèle le service assainissement renseigne la base de données nationale de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Le rapport annuel des services doit également faire l'objet d'une présentation auprès des Conseils Municipaux.

Le rapport est joint en annexe à cette délibération (Cf Annexe 1-2).

Le rapport a été présenté et validé en Commission assainissement le 20/07/2022.

Après avoir exposé les éléments principaux du rapport annuel sur le prix et la qualité des services Assainissement collectif et non collectif,

Et sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué à l'Eau, à l'Assainissement et au SAGE, et conformément à l'article L1411-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services de l'Assainissement collectif et non collectif.

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

